

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSE PAR DIFFRACTION DES RAYONS X D'UN COUPON EN INCONEL 100	163,26 €
ANALYSES METALLURGIQUES DE PRELEVEMENTS EN FER DOUX – FOURNITURES NiCoFe Materials Ltd	2172,24 €
Etude de faisabilité - frittage de feuillards en cuivre ETP - traitement thermique sous vide	327,59 €
Etude de faisabilité - frittage de feuillards en cuivre ETP - caractérisation métallographique sur section	187,91 €
Traction et métallographie sur Miroir Gyrotron	835,02 €
ANALYSE PAR TOMOGRAPHIE DE RAYONS X DE 3 SONDES Pt100	3544,51 €
ANALYSE MEB D'UN PRELEVEMENT D'EXCITATRICE DE MACHINE ELECTRIQUE	177,81 €
TRAITEMENTS THERMIQUES DE TOLES EN HASTELLOY X	1120,25 €
MESURES D'EPAISSEUR SUR SECTIONS METALLOGRAPHIQUES DE SIX FLEXIBLES	1620,00 €
RECHERCHE DE LA CAUSE A L'ORIGINE DE LA PERTE DE PERFORMANCE D'UN SYSTEME DE REFROIDISSEMENT COMPOSE DE RASCHIGS PHASE 2	2465,05 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 février 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

**13 FEV. 2025**